

Direction générale des Services
DG/VG/LB n°
29/10/18

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 octobre 2018**

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le jeudi 25 octobre 2018, à 20 H 30, salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de Mme PARRET (pouvoir à M. ATHAYNE), M. LHOMME, Mme MARTINANT (à Mme FRIAUD), M. MONIER (à Mme JALLET), Mme RAY (à Mme PERICHON), Mme CHELALOU (à M. JOLY), M. CARBON (à M. LITAUDON), M. MANSART.

A également pris part à la séance Mme GOUBY, directrice générale des services.

I - Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint

Mme LASSALLE et Mme GOUBY sont respectivement élues à ces fonctions à l'unanimité.

II - Compte-rendu de la précédente séance

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 25 septembre 2018.

III - Décisions prises par délégation

10 octobre : FINANCES ; sinistre bris de glace véhicule AE-031-EQ le 30 juillet 2018 : acceptation de l'indemnisation.

IV - Ordre du jour complémentaire

Depuis le 17 octobre, date de convocation de la présente séance, un dossier a été instruit par la mairie et semble pouvoir être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre séance plénière, il s'agit de :

CONSEIL MUNICIPAL ; Octroi d'un secours exceptionnel en faveur des communes sinistrées de l'AUDE.

V – Modification des statuts de l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier)

Par délibération du 18 juillet 2018, l'ATDA a décidé de compléter ses statuts pour y inscrire les compétences en matière de RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification de statuts de l'ATDA.

VI - Garantie d'emprunt : SPL 277

Monsieur le Maire rappelle la création de la SPL 277 pour permettre la redynamisation de l'ancien site du détachement Air 277 devenu ECOCENTRE. Il en profite pour faire un point d'étape et fait part des dernières installations sur la Base.

Il rappelle l'engagement de la commune de VARENNES-sur-ALLIER et de la Communauté de communes, notamment sur la garantie des emprunts et fait part des besoins de la SPL pour financer une nouvelle tranche de travaux. Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte que la commune se porte garante à hauteur de 25 % des emprunts contractés par la SPL 277 auprès de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole pour un total de 4 000 000 € (soit une garantie de 1 000 000 €)

VII - Droits de place : fixation des tarifs du Marché de Noël

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les tarifs suivants pour que les exposants accèdent au Marché de Noël de VARENNES-sur-ALLIER : chalets bois 80 €, emplacement libre : 50,00 €, emplacement libre, angle : 60,00 €.

Pour information, l'association « Les Affranchis » ayant pour objet l'organisation d'évènements à caractère touristique, culturel ou sportif, tiendra l'espace buvette – restauration cette année.

VIII - Allocation exceptionnelle au C.E.N. (Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier)

Monsieur le Maire expose le projet de valorisation des bords de l'Allier et le partenariat avec le CEN Allier.

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'octroyer au CEN Allier la somme de 2 754 € (à régler par moitié sur 2018 et 2019).

Pour information, la commune de CRECHY moindrement concernée par les aménagements des bords d'Allier participera à hauteur de 306 €.

IX – Logement du Centre des Finances Publiques

Monsieur le Maire rappelle la vacance de ce logement depuis le 1^{er} janvier 2016.

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de louer ce logement sis RUE de VOUROUX aux conjoints POPU, MUSSAT et LEONTE.

X – Renouvellement de logiciel à la Médiathèque

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler, pour une période courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, le contrat avec la Société DECALOG pour assurer la maintenance et l'application e-Paprika de la Médiathèque municipale.

XI - Adhésion au service fourrière

Monsieur le Maire rappelle que par décision du 25 juin 2018, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a décidé, par équité envers toutes les communes de son territoire, de restituer la compétence facultative « Fourrière pour animaux » aux communes relevant du territoire Varennes-Forterre.

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de souscrire auprès de la Société SAC PA un marché de prestations de services pour bénéficier des services suivants : 7 jours / 7 et 24 H / 24:

- Capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique,
- Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal (fourrière de BRUGHEAS),
- Ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique, gestion de la fourrière animale,

XII - Rétrocession de concession

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la rétrocession à compter du 1^{er} novembre 2018 de la concession N° 2289, cimetière N° 3, Carré N° 1 au profit de la commune moyennant la somme de 121,37 €.

XIII - Plan Mercredi

Monsieur le Maire rappelle les nouveaux dispositifs proposés par l'Etat et les partenaires financiers dans le domaine de l'Enfance depuis le retour à la semaine de 4 jours. Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise la commune de VARENNES-sur-ALLIER à conventionner avec l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, et la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Plan Mercredi.

XIV – Ordre du jour complémentaire

Monsieur le Maire rappelle les inondations exceptionnelles que le Département et les communes de l'AUDE ont subies dans la nuit du 15 au 16 octobre dernier. Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de répondre favorablement à hauteur de 1 000 € à l'appel à dons lancé conjointement par le Département et les communes sinistrées dans le cadre de l'action « Solidarités communes audoises 2018 » pour permettre aux collectivités de reconstruire les équipements publics dévastés.

Informations :

Prochaine séance du Conseil municipal : MARDI 11 DECEMBRE à 19 H 00.

Fin de séance à 21 H 00.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Valérie LASSALLE

Roger LITAUDON

Destinataires :

Membres du Conseil municipal (par messagerie)

N.B. : M. COURTADON, Mme BELOT et M. ALBERT version numérique + version papier

Centre des finances (par courrier, pour information),

Service du personnel, service de la Comptabilité, Médiathèque (par mail, pour information),

Secrétariat de la communauté de communes (par messagerie),

Affichages : Hôtel-de-Ville, centre technique, restaurant municipal (format A5),

Publications : Site Internet de la Ville, affichage électronique H. de Ville, panneau d'informations extérieur, Journal LA MONTAGNE.

1 ex. à chaque école communale pour l'information des personnels,

Impressions pour classement dans divers dossiers (3 ex.).

